

Image not found or type unknown



Pose d'un brise-vue entre mon terrain et la clôture du voisin

Par **floetrv**, le **21/04/2015** à **13:56**

j'habite en pleine campagne dans une commune d'environ 400 habitants. j'ai une maison avec un champs attenant.

Sur ce champs paissent 3 brebis. Mon plus proche voisin qui a sa maison et son jardin accolés à mon champs, passe son temps à "s'occuper" de mes animaux, cela devient infernal pour nous. Nous souhaiterions mettre sur notre terrain un brise-vue afin qu'il ne voit plus ce qui se passe chez nous. Son propre terrain est déjà clôturé par un grillage d'environ 1 mètre, est-ce que je peux mettre des palissades de deux mètres sur mon terrain ?

Merci pour votre réponse.

Par **bern29**, le **21/04/2015** à **16:23**

Bjr,

Voyez ce qui est autorisé par le service urba de votre commune.